



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 12^e jour du mois de décembre 2016, à 19h00 sous la présidence du maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson (4)
MM Rémi Whittom (1)
Christian Grenier (2)
Alain Delarosbil (3)
Frédéric Delarosbil (6)
Hébert Huard (5)

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier et Madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19h06 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2016-12 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2016-12-249 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 14 novembre et des assemblées extraordinaires des 2 et 21 novembre 2016;
5. Dépôt de document;
 - Lettre du MTQ
6. Adoption du régime d'assurance collective;
7. Réclamation d'une modification du cadre normatif;
8. Adoption budget OMH- 56 logements;
9. Adoption budget OMH- 12 logements;
10. Adoption d'un sixième paiement progressif dû au consortium et entrepreneur général LFG- Honco;
11. Adoption du cinquième paiement touchant la facturation d'Axor gestionnaire du projet du Complexe sportif;
12. Investissement de pariment en matière de culture;
13. Adoption du Règlement 2016-433 pour remboursement de la TVQ;
14. Adoption des comptes à payer;
15. Suivi du budget;
16. Rapport des conseillers;
17. Période de questions;

18. Levée de la séance.

Il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2016- 11-251 **4- ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU MOIS DE NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et résolu que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 14 novembre et des assemblées extraordinaires des 2 novembre et 21 novembre 2016 soient adoptés tels que corrigés..

Adoption unanime

2016-12- **5- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE**

- **Monsieur le maire fait lecture d'une lettre du MTQ**

2016-12-252 **6 – ADOPTION DE L'ASSURANCE COLLECTIVE POUR 2017**

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été réalisée par la Fédération des municipalités du Québec dont les résultats illustrent que les municipalités paient des coûts trop élevés pour leurs assurances collectives;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue de cette enquête, la direction de la FQM et de l'ADMQ ont proposé la formation d'une nouvelle mutuelle afin de prendre parti pour les villes et municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a réussi à négocier une baisse de plus de 4.6% pour les primes de 2017 avec Desjardins assurances;

CONSIDÉRANT QUE Assurances Michel Cyr Inc. de Bonaventure a présenté deux offres de service soit une première avec Great West qui propose une baisse de 11.2% pour un acte contractuel de quinze mois et une deuxième offre de service avec l'Union Vie qui formule une offre de services avec une baisse de 10.9% pour un acte contractuel d'une durée de douze mois;

CONSIDÉRANT QUE les trois offres de service offrent des polices d'assurances similaires à celle actuellement en vigueur à la Ville de Paspébiac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil mandate la direction générale par le biais du service des finances et de la trésorerie de la Ville de Paspébiac de compléter l'entente contractuelle avec l'Union Vie assurances et d'autoriser Monsieur Paul Arthur Blais et Madame Annie Chapados à signer les documents requis pour la réalisation de l'entente pour l'assurance collective pour l'année 2017 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017); tout en signifiant à la Fédération des Municipalités du Québec que la Ville de Paspébiac demeure ouverte pour devenir membre de la Mutuelle en formation mais à compter de 2018, si les modalités sont avantageuses pour la Ville.

Adoption unanime

2016-12-253

7 - RÉCLAMATION D'UNE MODIFICATION DU CADRE
NORMATIF APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE DE
PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure s'apprête à adopter un *cadre normatif*, définissant les zones inondables et les zones à risque sur le territoire de la MRC dont celui de la Ville Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE le *cadre normatif* exclut les zones portuaires comme zones à risque;

CONSIDÉRANT QUE le cadre normatif tel que présenté ne comprend pas toute la zone portuaire du Banc-de-Pêche de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la zone portuaire du Banc-de-Pêche comprend les lots 5234814, 5234778, 5235534, 5234811, 5234821, 5235491, 5234813-p;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement du cadre normatif est essentiel pour assurer le développement de la zone portuaire comprenant l'activité industrielle liée à la pêche;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil réclame un ajustement du cadre normatif afin de respecter l'entièreté de la zone portuaire du Banc-de-Pêche

QUE le conseil demande au conseil des maires de la MRC de Bonaventure d'adopter une demande d'ajustement de la zone portuaire du Banc-de-Pêche de Paspébiac, au Ministre de la Sécurité publique, responsable de la conception et de la réalisation du *cadre normatif*.

QUE le conseil autorise la direction générale à établir la demande d'ajustement du *cadre normatif* et transmettre la demande à la MRC de Bonaventure et au Ministère de la Sécurité publique, division de la sécurité civile et autorise Monsieur Paul Arthur Blais, maire et Paul Langlois, directeur général et greffier à signer les documents requis pour établir ladite demande.

Adoption unanime

2016-12-254

8- ADOPTION BUDGET OMH PASPEBIAC –
ORGANISME – 56 LOGEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'office municipal d'habitation de Paspébiac a adopté son budget 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac à titre de partenaire a des obligations financières représentant 10% du budget, pour un édifice de cinquante-six logements;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil autorise le service de la trésorerie et des finances de remplir les obligations de la Ville pour un montant de vingt-huit mille six cent onze dollars (28 611\$) représentant la participation de la Ville au budget 2017 de l'OMH.

Adoption unanime

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Paspébiac a adopté son budget 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac à titre de partenaire a des obligations financières représentant 10% du budget, pour un édifice de douze logements;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil autorise le service de la trésorerie et des finances de remplir les obligations de la Ville pour un montant de cinq cent soixante dollars et cinquante-huit cents (560.58\$) représentant la participation de la Ville au budget 2017 de l'OMH.

Adoption unanime

**10 - ADOPTION D'UN SIXIÈME PAIEMENT PROGRESSIF
DÛ AU CONSORTIUM ET ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
LFG- HONCO**

CONSIDÉRANT QUE la construction du complexe sportif est amorcée depuis le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis 100 % ont été déposés et approuvés par le MELS;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la structure du complexe sportif est amorcée;

CONSIDÉRANT QU'une demande pour un sixième paiement progressif a été formulée par l'entrepreneur général, en date du 30 novembre 2016 pour un montant de six cent vingt et un mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars et douze cents (**621 285,12 \$**) sur un total versé de deux millions six cent quatre cinq mille deux cent trente-sept dollars et quarante cent (2 645 237.40\$) sur un potentiel de sept millions soixante-quinze mille quatre cent soixante-treize dollars (7 075 473.00\$) avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE 100 % des plans d'architecture, des plans de structure, des plans d'ingénierie mécanique électrique, que 100 % de la mobilisation et que 100 % de l'excavation a été complétée et que les travaux intérieurs ont débuté;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire au dossier nous a recommandé le paiement et transmis le certificat du sixième paiement progressif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** que le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement d'un montant de six cent vingt et un mille deux quatre-vingt-cinq dollars et douze cents (621 285.12\$) incluant les taxes applicables; tout en indiquant que le changement portant sur l'enlèvement de la terre végétale n'a aucune incidence sur l'échéancier du projet du Complexe Sportif tel que soumis par AXOR, gestionnaire du projet et qui a présenté et recommandé dans le certificat de paiement.

Adoption unanime

2016-12-257

**11- ADOPTION DU CINQUIÈME PAIEMENT TOUCHANT LA
FACTURATION D'AXOR GESTIONNAIRE DU PROJET
DU COMPLEXE SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a tenu un appel d'offres pour l'embauche d'un gestionnaire du projet du Complexe sportif et que l'adjudicataire Axor inc. est en fonction;

CONSIDÉRANT QUE les réunions de chantier ont été tenues et se tiennent sur une base hebdomadaire;

CONSIDÉRANT QUE la vérification des documents contractuels et des différents intervenants sont vérifiés;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance de chantier est constante;

CONSIDÉRANT QU'un cinquième paiement est demandé et respecte en tout point l'appel d'offres et l'offre de services soumis.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le cinquième paiement du gestionnaire, représentant la gestion et la surveillance du mois de novembre 2016 du projet du complexe sportif au montant de dix mille sept cent soixante-quatorze dollars et vingt cents (10 774.20\$) incluant les taxes applicables.

Adoption unanime

2016-12-258

**12. INVESTISSEMENT DE PARIEMENT EN MATIÈRE DE
CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Arts et des Lettres du Québec a initié un programme à la faveur du développement des arts et de la culture en région;

CONSIDÉRANT QUE ce programme sous forme de pairage vise à soutenir les artistes, les organismes culturels dans leurs développements et leurs activités sur un territoire donné;

CONSIDÉRANT QUE le programme de partenariat territorial vise également à soutenir les activités et expressions artistiques et culturelles initiées et réalisées par une Ville ou une municipalité en région;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville au programme de partenariat territorial permet aux artistes et organismes résidant sur le territoire de Paspébiac de pouvoir soumettre des projets en diffusion, production, recherche, création et donner accès aux bourse d'artistes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil mandate et invite la direction du Centre culturel à participer au programme de partenariat territorial du CALQ et à présenter ultérieurement, au conseil municipal les modalités de l'entente.

Adoption unanime

2016-12-259

13. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2016-433 A LA SUITE DE MODALITÉS VISANT LE REMBOURSEMENT DE LA TVQ DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 51 654\$ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 CONFORMEMENT A L'ARTICLE 11 DU CHAPITRE 30 DE LA LÉGISLATION ADOPTÉE EN 2013

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac désire se prévaloir de l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013 pour l'exercice financier 2016;

ATTENDU QU'en vertu de cette disposition, le montant de l'emprunt pour l'exercice 2016 ne peut excéder 25 % du montant de la compensation prescrite pour la municipalité pour l'année 2013 dans l'annexe II.1.1 du *Règlement sur la taxe de vente du Québec* (chapitre T-0.1, r. 2);

ATTENDU QUE le montant de la compensation prescrite pour la municipalité pour l'année 2013 dans l'annexe II.1.1 du *Règlement de la taxe de vente du Québec* (chapitre T-0.1, r. 2) est de deux cent six mille six cent dix-sept dollars (206 617,00 \$);

ATTENDU QUE par conséquent, l'emprunt maximal est de cinquante-et-un mille six cent cinquante-quatre dollars (51 654,00 \$);

ATTENDU QU'un tel règlement est soumis à la seule approbation du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom**, appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le Règlement d'emprunt 2016- 433 et autorise le service des finances à procéder au règlement d'emprunt d'un montant de cinquante-et-un mille six cent cinquante-quatre dollars (51 654,00 \$) et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à emprunter une somme de cinquante-et-un mille six cent cinquante-quatre dollars (51 654,00 \$) sur une période de 10 ans.

ARTICLE 2

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 14 novembre 2016
Résolution 2016-11-222
Adoption : 12 décembre 2016
Résolution 2016-12-259

Adoption unanime

2016-12-260 14. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et résolu que les comptes à payer pour le mois de novembre 2016 au montant de un million trois cent quatre-vingt-quatre mille et neuf cent trente-sept dollars (1 384 937\$) soient approuvés pour paiement.

Adoption unanime

2016-12-261 15 – SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu que le rapport « État des activités financières » en date du 30 novembre 2016 soit adopté.

Adoption unanime

2016-12 16 – RAPPORT DES CONSEILLERS

Monsieur Rémi Whittom a indiqué que tout se déroulait bien sur le chantier du projet du Complexe sportif, que le calendrier des formations serait bientôt fixé et que les travaux devraient se conclure en mars ou avril prochain. Monsieur Whittom a de plus indiqué qu'il avait assisté au cours du dernier mois à toutes les réunions du conseil.

Monsieur Christian Grenier a élaboré sur les rencontres intermunicipales sur la sécurité incendie, qu'il a été question du mode de financement et du remplacement de l'autopompe. Il a aussi fait rapport sur les interventions du service de sécurité incendie. Sur le dossier de l'OMH, monsieur Grenier a évoqué la tenue d'une réunion régionale le 10 janvier 2017. Il a rappelé que les dirigeants du Festival du Crabe s'étaient déjà réunis pour l'élaboration de la prochaine édition. Il a aussi indiqué qu'il avait participé à l'ensemble des réunions de travail du conseil municipal. Il a terminé en souhaitant ses vœux de joyeuses fêtes.

Monsieur Alain Delarosbil a souligné avoir été impressionné par les travaux et le chantier du Complexe sportif, lors d'une récente visite. Il a aussi indiqué avoir assisté à des

rencontres des membres du conseil portant sur l'élaboration du budget et aux rencontres de travail du conseil municipal. Il a conclu en formulant ses souhaits de joyeuses fêtes.

Madame Gina Samson a d'abord abordé le dossier du comité culturel. Elle a indiqué l'ouverture prochaine de la Maison des Jeunes soit en début de la nouvelle année. Madame Samson a aussi souligné avoir été vivement impressionnée lors de sa visite du chantier du Complexe sportif et elle a conclu son rapport mensuel en souhaitant ses vœux de joyeuses fêtes.

Monsieur Hébert Huard a pris quelques instants pour souhaiter des joyeuses fêtes, une bonne année, une année de joie, bonheur et santé.

Monsieur Frédéric Delarosbil a indiqué qu'il n'avait aucun élément majeur à communiquer sur ses dossiers, rappelant qu'il avait assisté à la majorité des réunions de travail du conseil et terminant en formulant ses vœux de joyeuses fêtes.

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, a invité l'auditoire à l'assemblée extraordinaire du 19 décembre pour le dépôt et l'adoption du budget 2017.

2016-12

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-12-262

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** que la séance soit levée. Il est 20h04.

Paul-Arthur Blais, maire

Paul Langlois, directeur général et greffier